

Numéro: 15.155

Date: 23 juin 2015, 11h48

Type de proposition: Motion

Auteur-e-s: Groupe libéral-radical

Titre: prévoyance.ne

Contenu

Le groupe libéral-radical prie le Conseil d'Etat de mettre sur pied les conditions et modifications législatives de la loi portant modification de la loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) permettant le passage immédiat du système d'assurance de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations sans attendre une capitalisation de la caisse avec un taux de couverture à 100% (capitalisation complète).

Développement

Le groupe libéral-radical constate que, avec le maintien de la primauté des prestations, atteindre le 1^{er} janvier 2039 un taux de couverture de 100% pour passer à la primauté des cotisations (article 4 LCPFPub) demande à de nombreux employeurs un effort dépassant leurs moyens financiers.

Ce passage à la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2039 exige en effet deux démarches:

- projeter quel va être le degré de découvert à cette date;
- demander à toutes les institutions cantonales, para-étatiques cantonales, communales, associations et fondations, bref à tous les employeurs affiliés à la Caisse de pensions de provisionner année après année la somme permettant ce passage.

La somme à provisionner calculée par prévoyance.ne serait d'environ un milliard, le taux de couverture projeté au 1^{er} janvier 2039 étant voisin de 80%.

Pour le groupe libéral-radical, la solution à ce problème est le passage immédiat au système de la primauté des cotisations.

En effet, selon de nombreux actuaires consultés, et se basant sur les propositions qu'avait faites au printemps 2012 l'actuaire-conseil Aon Hewitt au canton de Neuchâtel (voir le "Rapport complémentaire de la commission d'assainissement - Variante 6" figurant sur le site de prévoyance.ne sous:

<http://www.prevoyance.ne.ch/informations-pratiques/informations-envoyees-sur-la-recapitalisation>,

variante qu'avait refusée la caisse à l'époque, le passage à la primauté des cotisations ce qui était déjà à ce moment-là possible. C'est aussi en 2012 que le même actuaire-conseil avait proposé au canton du Jura de passer à la primauté des cotisations, ce qui avait été accepté par ledit canton.

Le groupe libéral-radical invite à ce sujet chacun à aller consulter, outre le site de prévoyance.ne, celui du canton du Jura où, sous:

<http://www.jura.ch/fr/Administration/Projets-de-lois-en-cours-de-traitement/Lois-adoptees/Revision-de-la-loi-sur-la-Caisse-de-pensions-de-la-Republique-et-Canton-du-Jura.html>, le "Message relatif au projet de loi sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura du 30 avril 2013" est à libre disposition de tout le monde, y compris l'annexe 4 concernant les "Recommandations concernant la recapitalisation de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura", rédigé par Aon Hewitt et datant de 2012

<http://www.jura.ch/CHA/SIC/Centre-medias/Communiques-de-presse-2012/Sept-mesures-fortes-pour-assainir-durablement-la-Caisse-de-pensions-de-la-Republique-et-Canton-du-Jura.html>

Si le Jura l'a fait, le canton de Neuchâtel peut aussi le faire!

Premier signataire: Marc-André Nardin.

Autres signataires: André Obrist, Didier Boillat, Yvan Botteron, Mary-Claude Fallet, Hermann Frick, Caroline Gueissaz, Jean-Claude Guyot, Béatrice Haeny, Christian Hostettler, Damien Humbert-Droz, Jean-Frédéric de Montmollin, Boris Keller, Olivier Lebeau, Sylvia Morel, Olivier Haussener, Etienne Robert-Grandpierre, Stéphane Rosselet, Nicolas Ruedin, Pascal Sandoz, Philippe Haeberli, Laurent Schmid, Pierre-André Steiner, Michel Zurbuchen, Patrice Zürcher, Laurent Suter, Christophe Dolder, Philippe Bauer.

Position du Conseil d'Etat:

Le Conseil d'Etat n'est pas opposé, par principe, au passage en primauté de cotisations. Mais celui-ci ne s'improvise pas. Evoquée au début du développement, une première tentative, peu élaborée, apparaît aujourd'hui comme impraticable. La deuxième n'est pas davantage réaliste, au vu du taux de couverture présenté par prévoyance.ne. Opposé à une motion qui ne pourrait raisonnablement être mise en œuvre, le Conseil d'Etat serait prêt par contre à soutenir un postulat lui demandant d'examiner de manière détaillée et documentée le mécanisme et les conséquences d'un tel passage ainsi que les solutions retenues par d'autres collectivités publiques, le Jura en particulier.